

Garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées

Modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties




- En application du 5° de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement
- Détermination des rubriques soumises et calendrier : Arrêté ministériel du 31 mai 2012
- Détermination du montant des GF : Arrêté ministériel du 31 mai 2012
- Modalités de constitution : Arrêté ministériel du 31 juillet 2012

Le présent document constitue une aide à la détermination et l'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées en cas de cessation définitive d'activité.

Il reprend les modalités de calcul définies par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012.

Les onglets : Mi, Mc, Mg, Me et Ms sont à remplir pour permettre la détermination du montant total des garanties. Les résultats de ces onglets sont reportés automatiquement (sauf Mg et Ms) dans l'onglet RECAP, dans lequel le calcul final apparaît.

Différents types de champs apparaissent dans le document :

-  : remplissage obligatoire pour le fonctionnement de l'outil
-  : remplissage facultatif mais fortement recommandé
-  : ne pas modifier (données fixées, résultats de calculs, exemples,...)

SUPPRESSION DU RISQUE INCENDIE/ EXPLOSION (Mi)

Cuves Enterrées

Dénomination	Nombre	Volumes (en m3)	Utilisation sur le site	Commentaires
— — —				

**Autres cuves (pour information)
(aériennes, débourbeurs/deshuileurs, etc..)**

Dénomination	Nombre	Volume (en m3)	Utilisation sur site	Commentaires

Prendre en compte dans le calcul 2 200 € par cuve et 130 € par m3 pour le total des cuves enterrées.

Mi =	0 €
-------------	------------

INTERDICTION / LIMITATION DES ACCES (Mc)			
Dénomination des accès ?		Nombre	Précisions relatives aux accès ? (matériaux, fermeture, hauteur, etc..)
_ entrée n°1		2 accès	L'accès se fait par 1 portail en métal équipé d'une serrure d'une hauteur de 2 mètres. Chaque accès sont équipée de caméra et interphone
Le site est-il entièrement clôturé ? (clôture efficace)	Périmètre du site (en mètres) =?	1206 m	Précisions sur la clôture ? (hauteur, matériaux, etc..)
OUI =>	Longueur totale (en mètres) ? =	1206 m	le site est entièrement cloturé et sécurisé
NON =>	Nombre de mètres à clôturer ? =	0 m	
Le site dispose-t-il de panneaux d'affichage sur les accès et/ou la clôture mentionnant un risque spécifique et/ ou une interdiction ?	OUI =>	Combien de panneaux ? =	2 panneau(x)
	NON =>		
			Mention inscrite sur les panneaux :
			accès personnel- fournisseurs- transporteur- client
Commentaires et précisions utiles			
Prendre en compte 50 € par mètre linéaire de clôture manquante et 15 euros par panneau manquant.			
			Mc = 362 €

GARDIENNAGE DU SITE

Avez-vous des moyens de protection sur site ?
(caméras, alarmes, entreprise de surveillance, etc..)
Justifier les moyens sur la base des éléments ci-dessous

caméras, alarmes

NON => pour définir les moyens :

(apporter les éléments d'appréciation relatifs aux points ci-contre dans un document annexe)

Considérer la sensibilité de l'activité pour définir les modalités de gardiennage
Considérer le temps de présence sur site de déchets avant enlèvement
Considérer le nombre de bâtiments et la surface du site
Considérer l'isolement
Considérer la présence de sources d'énergie en activité
Considérer la présence d'accès à des ressources du milieu naturel (Ex : Eaux)
Considérer la présence de matériels/ matériaux/ produits particuliers
Considérer tout autre élément nécessitant une surveillance des installations

Définir au regard de ces éléments :

Nombre de visites nécessaires chaque mois
Le nombre d'heures nécessaires pour vérifier les points importants sur le site lors d'une visite
La nécessité de prendre plusieurs gardiens et combien ?

Mg =

OPTION 1 : fournir un devis de gardiennage et/ou entretien des dispositifs de protection pour une durée De 6 mois. Le devis précisera bien l'adresse des installations surveillées et les moyens proposés.
OPTION 2 : préciser combien de gardiens surveilleront le site, combien de fois par mois ils se rendent sur le site et combien d'heures dure une visite.

Les variantes sont possibles et devront être étayées au regard d'éléments réalistes.
Le coût forfaitaire d'un gardien est de 40 € TTC/ heure de visite.

Nombre d'heures / mois/ gardien
Nombre de gardiens par visite

OPTION 1

Montant forfaitaire proposé concernant le maintien
des dispositifs de protection en place pour 6 mois

15 000 €

OPTION 2 ou simulation

Mg =

0 €

GESTION DES DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

La dénomination correspond au nom commercial du produit ou la nature du déchet

Les déchets dangereux sont référencés dans le Code de l'Environnement (Annexe II de l'ART R. 541-8) selon un code : Ex : 19 01 07* et votre activité

La quantité demandée est celle susceptible d'être présente **au maximum** sur le site à un instant donné

L'unité correspond par exemple à des tonnes, des mètres-cubes, des unités individuelles, etc...

Le coût de transport doit être ramené à l'unité. Ex : un transport vaut 100 € pour 10 tonnes => le coût est alors égal 10 €/tonne

Le coût de traitement et de gestion des déchets doit être ramené à l'unité. Ex : le traitement vaut 100 € pour 10 tonnes => le coût est alors égal 10 €/tonne

Le nom du transporteur est celui qui transporte habituellement les déchets lors des enlèvements

Le nom de l'installation de traitement est celle qui effectue une opération finale de valorisation, réutilisation, recyclage, élimination

Le montant global est la somme des coûts de transport, de gestion et de traitement de la quantité max. Il peut être un montant forfaitaire (sur justificatifs)

Pour les déchets/ produits qui sont enlevés gratuitement ou rachetés, les coûts sont égaux à = 0 (*joindre justificatif de l'entreprise*)

Les **déchets dangereux** doivent être mentionnés dans le **TABLEAU A**

Les **déchets non dangereux** doivent être mentionnés dans le **TABLEAU B**

Les **déchets inertes** doivent être mentionnés dans le **TABLEAU C** (pour les installations de traitement de déchets uniquement)

Me =	8 108 €
-------------	----------------

TABLEAU A_ DECHETS DANGEREUX

Dénomination déchet Ou des produits	Code Déchet	Quantité Max sur site	Unité (T, m3, ..)	Coût TTC Traitement €	Coût TTC Transport €	Transporteur	Installat° de Traitement	Montant Global TTC
bain acide HF	11 01 05*	6	t	339	165	SARP	L'électrolyse	3 024 €
bain alcalin	11 07 07*	2	t	188,2	165	SARP	L'électrolyse	706 €
liquide halogenes	07 01 03	0,5	t	1440	165	TREDI	Gaches Chimie	803 €
régénération des résines	11 01 16*	1	t	3170	165	SARP	L'électrolyse	3 335 €

TABLEAU B_ DECHETS NON DANGEREUX

Dénomination déchet Ou des produits	Code Déchet	Quantité Max sur site	Unité (T, m3, ..)	Coût TTC Traitement €	Coût TTC Transport €	Transporteur	Installat° de Traitement	Montant Global TTC
DIB en mélange		2	t	45	35	SOVAMEP	TGE	160 €
BOIS		1	t	45	35	SOVAMEP	TGE	80 €
								0 €
								0 €
								0 €

TABLEAU C_ DECHETS INERTES

Dénomination déchet Ou des produits	Code Déchet	Quantité Max sur site	Unité (T, m3, ..)	Coût TTC Traitement €	Coût TTC Transport €	Transporteur	Installat° de Traitement	Montant Global TTC
- terres et pierres	20 02 02	0	t	0	10	xxxx	yyyy	0 €
								0 €

SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION (S <10 ha)

SITE dont la superficie est inférieure à 10 hectaresLa superficie du site est : inférieure à 10 hectares, alors remplir cette case :
(cadastre.gouv.fr) (en hectares (ha))

0,682

Références des parcelles :	Commune	Lieu-dit	Feuille Section	n° de parcelle	Surface (m²)
–	MARMANDE	34 AV CONDORCET		66	14216 m²
–					
–					
–					

Combien de piézomètres sont nécessaires en tout ?
(3 piézomètres au minimum)

3 piézo(s)

Combien sont sur site,
et utilisables ?

0 piézo(s)

Profondeur de la nappe d'eau souterraine ?
(en mètres arrondis à l'unité supérieure)

30

Pas de nappe identifiée !
(sur justificatifs)

Ms =

46 410 €

Apriori aucune nappe phréatique de surface n'est identifiée. Cependant en l'absence de justificatifs nous avons estimés la profondeur d'un piézomètre à 100 mètres. En effet, les puits qui existent à proximité du site sont à une profondeur de 100 mètres. Nous avons ajouté 1 mètre pour le prélèvement d'eau.

RECAPITULATIF DES GARANTIES_Arrêté du 31 mai 2012

Sc :	<i>marge de chantier correspondant à 10 % du montant total</i>	1,10
Me :	<i>Gestion des déchets et produits dangereux et non dangereux</i>	8 107,90
Mi :	<i>Suppression des risques incendie et explosion</i>	-
Mc :	<i>Interdiction et limitation des accès</i>	361,80
Ms :	<i>Surveillance des effets de l'installation (à reporter manuellement selon option)</i>	8,00
Mg :	<i>Surveillance du site (à reporter manuellement selon option)</i>	15 000,00
α	<i>Coefficient d'actualisation des coûts selon 2 indices (TVA et TP01)</i>	1,050921

TP01 et TVA « fixe » = indices fixés à l'année 2011

TP01 et TVA « r » = indices de référence lors de la constitution des garanties par arrêté

TP01 et TVA « n » = indices d'actualisation du montant de référence des garanties

M ou Mr =	Montant global des garanties financières à l'établissement de l'arrêté	26 686 €
------------------	--	-----------------

(le montant est fixé par arrêté pris par M. Le Préfet)

Mn	Montant des garanties financières devant être constitué l'année « n » (Actualisation du montant au bout de 5 ans selon l'évolution des indices)	26 686
-----------	--	---------------

L'indice TP01 actualisé est disponible sur le [site internet du Ministère de l'Écologie](#)

En dessous de 75 000 €, vous n'êtes pas soumis

TP01 r =	701,7
TP01 fixe =	667,7
TVA r =	20,00%
TVA fixe =	20,00%

TP01 n =	701,7
TP01 r =	701,7
TVA n =	20,00%
TVA r =	20,00%